

AFFICHAGE DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION AU MANDAT DE DIRECTEUR-PRESIDENT¹

CORRECTIF

Vu le décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française ;

Vu le décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles ;

Vu le Règlement organique des Hautes Écoles organisées par la Communauté française du 9 janvier 2026 et ses annexes ;

Vu le Règlement électoral validé le 1^{er} juillet 2026 par la Commission électorale, et approuvé par le pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement ;

Vu le scrutin organisé le 11 septembre 2026, de 8h à 16h ;

Après avoir vérifié que la majorité des électeurs a pris part au vote, et que l'élection est donc valable conformément aux articles 104 et 111 du Règlement organique du 9 janvier 2026 susmentionné,

Après avoir constaté la régularité des opérations de vote et de dépouillement, et conformément à l'article 113 du Règlement organique du 9 janvier 2026 susmentionné,

La Commission électorale publie les résultats suivants :

Nombre total d'électeurs inscrits : 263

Nombre de votants : 157

Taux de participation : 59.7 %

Nombre de bulletins valides : **157**

Nombre de bulletins blancs : 51

Nombre de suffrages obtenus par chaque candidat :

CANDIDAT	Nombre de voix obtenues
JACOB Joël	76
KINKERT Jean-Marc	30

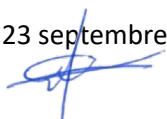
Le pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement reçoit copie de la présente publication au plus tard le 24 septembre 2026.

¹ En vue d'assurer la lisibilité du texte, le masculin est utilisé à titre épique dans ce document.

Conformément aux dispositions reprises au point 7.1.2 du Règlement électoral consultable ici [Élections à la HEAJ - Haute École Albert Jacquard](#), cet acte correctif ouvre un délai de réclamation de cinq jours ouvrables académiques à compter de la présente publication. Les réclamations éventuelles sont strictement limitées aux corrections matérielles effectuées.

Wallonie-Bruxelles Enseignement désignera le membre du Collège de direction parmi les trois candidats ayant obtenu le plus de voix, sur la base du résultat des votes et des critères et éléments annoncés dans l'appel à candidatures publié le 17 août 2026 au *Moniteur belge*, suite à un entretien devant une Commission.

Le 23 septembre 2026,



Leeloo PIQUARD-MATHIEU,
Secrétaire de la Commission électorale.



Maryse VERHAERT,
Présidente de séance.